



REGISTRAIRE DE CLUB – 2024-2025



Cher registraire de club,

Merci s'assumer le rôle de registraire de club. Chaque club de natation dans la province de Nouveau Brunswick est membre de l'organisme national de régie pour la natation appelé Natation Canada et de l'organisme provincial de régie appelé Natation Nouveau Brunswick (NNB) Tous les organismes de régie doivent faire un rapport sur les membres en échange du financement sportif du gouvernement. Des statistiques sont obtenues directement des données recueillies dans le système de gestion des inscriptions et des événements (REMS). Avec votre aide pour une meilleure précision, nous pouvons respecter nos exigences et continuer à profiter du soutien du gouvernement, qui est principalement investi pour soutenir les nageurs, les entraîneurs et les clubs. Pour cette raison, tous les clubs de natation doivent traiter toutes les inscriptions à NNB et à Natation Canada par le système d'inscription en ligne. L'inscription d'une personne doit être effectuée dans les deux semaines suivant le début de sa participation aux activités.

POUR COMMENCER :

Le registraire provincial vous a envoyé une *Déclaration de conformité du registraire du club* qui décrit l'obligation et l'engagement de protéger les renseignements personnels des nageurs. Chaque registraire de club doit renvoyer la déclaration remplie à l'AP avant d'avoir accès au REMS.

AUTRES UTILISATEURS :

Il peut être nécessaire d'ajouter un autre utilisateur comme un gérant d'équipe dans votre club pour avoir accès aux dossiers des résultats des compétitions et un administrateur des officiels pour s'occuper de l'inscription des officiels. Si c'est le cas veuillez remplir le formulaire de [Déclaration de conformité pour avoir accès au système d'inscription](#) et envoyez-le à NNB. Le registraire provincial créera un accès et un courriel de permission sera envoyé à l'utilisateur.

RESSOURCES :

Le registraire provincial est votre ressource et votre contact direct.

[Manuel de procédures et règlements de l'inscription nationale](#) (ressources) : Ce document fournit les détails des frais, règlements et procédures d'inscription de Natation Canada.

Avec le lancement du REMS, nous avons mis en place un portail d'information afin de fournir des mises à jour sur le système. Le [portail d'information pour le REMS est disponible ici](#).

INSCRIPTION DES NAGEURS :

Confirmez une adresse courriel valide pour chaque nageur/famille avant de commencer la procédure d'inscription. Ne tenez pas pour acquis que l'adresse courriel qui est dans le REMS depuis la dernière inscription est valide. Une adresse courriel invalide ou l'adresse courriel du club ne doivent pas être sciemment inscrites par le registraire du club, car cela empêche la communication concernant les options à propos de la Loi canadienne anti-courriels, du consentement en matière de protection de la vie privée et/ou l'information de l'inscription.

L'inscription du nageur sera considérée comme complète quand :

1. Le registraire provincial indique la facture du nageur comme étant payée;
2. L'information de contact principal et l'information du nageur dans le système ont été confirmées par le parent/tuteur/nageur;
3. Le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques est signé électroniquement dans le système d'inscription;
4. Le parent/tuteur/nageur s'engage à respecter le [code de conduite](#) et toute autre [politique de Natation Canada](#).
5. Le parent/tuteur/nageur s'engage à être sous la juridiction du bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) et sera soumis aux termes du [code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport](#) (CCUMS) pour la durée de la compétition nationale de Natation Canada ou l'inscrit participe
6. La préférence concernant l'envoi de courriels de nature commerciale est indiquée (conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, LPRPDE); et

L'inscription complète est indiquée par le statut du nageur indiquant « **actif** » et avec un crochet ✓ dans la colonne « Compte mis à jour » dans la page de la liste des nageurs. Les inscriptions pour une compétition de natation ne peuvent être acceptées que lorsque l'inscription du nageur est complétée.



REGISTRAIRE DE CLUB – 2024-2025



INSCRIPTION DE L'ENTRAINEUR :

Veillez confirmer une adresse courriel valide pour tous les entraîneurs avant de commencer une inscription. Ne partez pas du principe que l'adresse courriel figurant dans le REMS est toujours valide ou qu'il s'agit de celle qu'ils utilisent actuellement.

L'inscription de l'entraîneur est considérée comme terminée lorsque :

1. Le registraire provincial marque la facture de l'entraîneur de l'AP comme étant payée;
2. Le registraire de l'ACEN marque la facture de l'ACEN comme étant payée;
3. L'information sur l'entraîneur dans le système a été confirmée par l'entraîneur;
4. Le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques est signé électroniquement;
5. L'entraîneur s'engage à respecter le [code de conduite](#) et toute autre [politique de Natation Canada](#).
6. La préférence concernant l'envoi de courriels de nature commerciale a été indiquée (conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, LPRPDE);
7. L'enquête de sécurité selon NNB et formulaire de divulgation pour la vérification des antécédents a été complété;
8. La formation approuvée sur le sport sécuritaire a été complétée.

L'inscription de l'entraîneur n'est complète qu'une fois que le statut est « **Inscrit** ». Si le statut de l'entraîneur est « **besoin plus d'information** », l'entraîneur n'a pas encore rempli les exigences de Natation Canada, de l'AP ou de l'ACEN pour l'inscription indiquées ci-dessus.

Bien à vous,

Heather Birenbaum
Directrice associée en intérim des opérations,
Natation Canada
hbirenbaum@natation.ca

Jill Ramsey
Registraire NNB
info@swimnb.ca